



Rapport

Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2020.GSI.1405
Classification : Non classifié

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) : autorisation de dépenses pour les applications TIC spécialisées de la DSSI Crédit-cadre 2021-2023

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique de la dépense	2
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	2
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec la dernière demande de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport à d'autres dépenses	4
5.	Conséquences en cas de rejet.....	5
6.	Sécurité de l'information et protection des données	5
7.	Législation sur les marchés publics	5
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux	5
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	5
8.2	Amortissements	6
8.3	Coûts induits	6
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	6
10.	Répercussions sur les communes	6
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	7
12.	Proposition	7

1. Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un cadre financier de **23 638 000 francs**, composé de **frais uniques de 15 195 000 francs et périodiques de 8 443 000 francs (2 771 000 francs en 2021 et 2 836 000 francs annuels en 2022 et en 2023)** pour les dépenses

effectuées par le Secrétariat général (SG), l'Office du pharmacien cantonal (OPHC) pour la Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER) et l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) pour le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM), le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz (CPSKK) et le Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC) dans le cadre des groupes de produits 9185 (soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques), 9125 (sécurité des médicaments / assurance-qualité) et 9175 (aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation) pour les années 2021-2023.

Ces dépenses concernent principalement tous les frais actuellement connus et nécessaires découlant des applications spécialisées TIC de la DSSI – et donc aussi aux projets TIC / de numérisation déjà connus. Elles servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, qui englobe les coûts générés par l'utilisation des prestations TIC sous forme de prix du service ou de dépenses imputables à la maintenance, au remplacement d'appareils et aux licences.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses actuellement connues qui sont nécessaires pour les prestations faisant l'objet du présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient apparaître nécessaires pendant la durée du crédit mais qui ne peuvent pas être anticipées actuellement (p. ex. pour des projets TIC) seront soumises aux autorités compétentes en vue d'une approbation séparée.

Conformément à l'OTIC¹, les Directions (DIR) et la Chancellerie d'Etat (CHA) – ou leurs offices – sont responsables de leurs applications de groupe et de leurs applications spécialisées, tandis que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est responsable des services de base TIC de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017 et d'entente avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque DIR, la CHA et la Justice (JUS) ainsi que pour l'OIO. Les dépenses liées à des projets de grande envergure font l'objet d'une autorisation distincte. Celles de l'OIO sont approuvées annuellement jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation des TIC (programme IT@BE).

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141 et 145, article 147, alinéa 3 et articles 149 et 154a
- Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042), article 8, alinéa 1, lettre d
- Ordonnance du 29 novembre 2000 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (Ordonnance d'organisation DSSI, OO DSSI ; RSB 152.221.121), article 8

3. Qualification juridique de la dépense

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 LFP considère une dépense comme étant nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

¹ Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC), RSB 152.042

Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre lorsqu'il s'agit de décider d'introduire des solutions TIC ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux. Il en existe aussi une pour ce qui est de l'utilisation des solutions TIC, autrement dit de l'exploitation au sens large, en ce sens qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être employés, où dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux même lorsque la marge de manœuvre est très réduite, voire inexistante, exception faite pour les affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. En revanche, les dépenses pour des projets, pour le développement et les conseils surviennent typiquement dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-après récapitule les dépenses faisant l'objet de la demande. Celles-ci sont détaillées en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande			
en CHF (TVA comprise)	2021	2022	2023
Dépenses uniques	7 380 600	3 407 600	3 281 600
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	<i>3 288 000</i>	<i>1 068 000</i>	<i>1 118 000</i>
Dépenses périodiques	2 771 000	2 836 000	2 836 000
<i>dont CI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total par année	10 151 600	6 243 600	6 117 600
Montant du crédit (réserve non comprise)	22 512 800		
<i>dont CI</i>	<i>5 674 000</i>		
Réserve de 8 % sur les dépenses uniques	1 125 200		
Montant du crédit (réserve comprise)	23 638 000		

D'entente avec la Commission des finances du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de 8 pour cent sur les dépenses uniques qui n'est pas inscrite au budget ni au plan financier. S'il faut puiser dans cette réserve, la DSSI s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

Remarque :

Il est prévu de procéder à une autonomisation du CPLEAM, du CPSKK et du FSCC au 1^{er} janvier 2022. En vertu du principe de prudence, les données relatives à la planification seront fixées dans l'arrêté.

4.2 Comparaison avec la dernière demande de crédit

Le montant des autorisations de dépenses demandées a connu l'évolution suivante :

Année	mio CHF p.a.	Remarques
2018	5,256	AGC 861/2017 (réserve comprise)
2019	4,509	AGC 861/2017 (réserve comprise)
2020	3,835	AGC 861/2017 (réserve comprise)

Ces montants (total de CHF 13,6 mio pour 2018-2020) ne sont comparables que dans une certaine limite car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes séparées (voir point 4.3 ci-après).

Les principaux écarts par rapport à la précédente demande de crédit s'expliquent ainsi :

mio CHF p.a.	Objet	Justification
+ 3,60	Projets de numérisation et nouvelles applications spécialisées (nouvelle plateforme NFAM développée dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE), système de gestion en ligne des autorisations (<i>eBewilligungen</i>), kiBon, HOSP, plateforme de processus Dabbawala, AssistMe, soutien externe aux projets, etc.)	Par rapport à la précédente demande de crédit (2018-2020), la mise en œuvre systématique de la stratégie numérique de la DSSI nécessite des moyens financiers supplémentaires (env. 10,8 mio de francs au total).
- 0,25	Départ du Laboratoire cantonal	Le Laboratoire cantonal a été transféré à la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) au 1 ^{er} janvier 2020 dans le cadre de la réforme des Directions (RDir).

4.3 Délimitation par rapport à d'autres dépenses

Les projets TIC de grande envergure portant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté.

5. Conséquences en cas de rejet

Si certaines des présentes dépenses ne sont pas autorisées, les prestations prévues ne pourront pas être fournies ou seulement en partie. De ce fait, les tâches de l'administration qui s'appuient sur ces prestations ne pourront pas être accomplies elles non plus, ou seulement de manière limitée. Nous renvoyons en outre aux explications figurant en annexe concernant chacune des dépenses.

6. Sécurité de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sécurité de l'information et la protection des données (SIPD) pour respecter les prescriptions en la matière dans l'utilisation des différentes solutions TIC sont examinés avant la mise en service par la personne responsable de la sécurité informatique (RSI BE) de l'unité administrative ou du projet. Ils sont aussi examinés, le cas échéant, dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne qui est prévu à l'article 17a de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD)².

7. Législation sur les marchés publics

En vertu des dispositions du droit applicable aux marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives, en fonction de leur valeur. Les mandats dont la valeur dépasse 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site internet www.simap.ch. Il n'est cependant pas toujours possible de procéder à un tel appel d'offres, certains mandats ne pouvant être confiés qu'à un seul fournisseur. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de mandats subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou que des raisons de sécurité l'imposent. Le cas échéant, la renonciation à une mise au concours est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi recourir contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

L'aperçu en annexe montre la part des investissements qui maintiennent ou augmentent la valeur, y compris leurs répercussions sur les amortissements par prestation. Les investissements dans les projets et les développements sont considérés comme générateurs de plus-value ; tous les autres sont considérés comme entraînant un maintien de la valeur.

Voici le récapitulatif des deux types d'investissements :

Investissements visant à préserver la valeur				
en CHF (TVA comprise)	2021	2022	2023	Total
OPAH (pour le CPLEAM, le CPSKK et le FSCC)	0	0	250 000	250 000
Total	0	0	250 000	250 000

² RSB 152.04

Investissements visant à générer une plus-value				
en CHF (TVA comprise)	2021	2022	2023	Total
SG	3 288 000	1 068 000	1 068 000	5 424 000
Total	3 288 000	1 068 000	1 068 000	5 424 000

8.2 Amortissements

Le présent crédit entraîne globalement les charges d'amortissement suivantes, pour une durée d'amortissement moyenne de 5 années :

Charges d'amortissement				
en CHF (TVA comprise)	2021	2022	2023	Total
SG	1 350 000	1 639 000	1 806 000	4 795 000
OPAH (pour le CPLEAM, le CPSKK et le FSCC)	54 000	54 000	44 000	152 000
Total	1 404 000	1 693 000	1 850 000	4 947 000

Remarque :

Le transfert d'immobilisations de la Direction de la sécurité (DSE) à la DSSI au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du projet de nouvelle plateforme NFAM, qui s'élève à 3 300 000 francs, donnera lieu à des amortissements annuels de 660 000 francs. Effectué dans le cadre du processus de planification 2020, il est sans incidence sur le budget tant dans le compte des investissements que dans le compte de résultats. En raison de leur durée d'utilisation prévue, les applications à autoriser continueront à générer des charges d'amortissement au-delà de 2023.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer ces coûts de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté, mais leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuelles.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2016 à 2020.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le présent crédit-cadre.

- Projet d'AGC

Annexe

Cette annexe montre la ventilation prévue du montant du crédit entre les unités administratives, les prestations TIC et les projets. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan financier (variante de plan 2) établis au printemps de l'année précédant celle où le crédit s'applique. Le montant effectif ou le moment où chaque dépense est réalisée peut différer en raison par exemple de modifications dans la planification de projet, de modifications des conditions ou du résultat d'appels d'offres publics.

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ³	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Plateforme NFAM	Nouvelle plateforme développée dans le cadre de NA-BE	Exploitation au sens large ⁴ (dépense périodique)	150 000			115 000			115 000		
		Développement, conseil ⁵ (dépense unique)	200 000		1 950 000			430 000			430 000
Total des dépenses uniques par an			2 150 000			430 000			430 000		
Total des dépenses périodiques par an			150 000			115 000			115 000		
Total global par an			2 300 000			545 000			545 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			3 390 000								
Remarques :											

SG

³ Application, produit / service ou projet

⁴ Prix des services et dépenses pour licences, appareils, maintenance

⁵ Coûts de projets inclus

en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Système de gestion des cas	Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux, décompte de l'aide matérielle par catégorie (uniquement pour les prestations de service)	Exploitation au sens large (dépense périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	500 000			500 000			300 000		
Total des dépenses uniques par an			500 000			500 000			300 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			500 000			500 000			300 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 300 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Steuerungsbasierter Leistungseinkauf (pilotage des prestations achetées)	Système de pilotage des prestations achetées	Exploitation au sens large (dépense périodique)				100 000			100 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	200 000		200 000	200 000		200 000	200 000		200 000
Total des dépenses uniques par an			400 000			400 000			400 000		
Total des dépenses périodiques par an						100 000			100 000		
Total global par an			400 000			500 000			500 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 400 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Controlling ALBA (contrôle de gestion OPAH)	Projet de décompte et de contrôle de gestion des fournisseurs de prestations (domaines ambulatoire, résidentiel, thérapeutique)	Exploitation au sens large (dép. périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	100 000		250 000						
Total des dépenses uniques par an			350 000								
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			350 000								
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			350 000								
Remarques : mise en place et exploitation prévues sur la plateforme de processus Dabbawala											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Cockpit Geschäftsführung (système de pilotage de la direction)	Système de pilotage de la DSSI, indicateurs à l'appui	Exploitation au sens large (dép. périodique)				100 000			50 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	100 000								
Total des dépenses uniques par an			100 000								
Total des dépenses périodiques par an						100 000			50 000		
Total global par an			100 000			100 000			50 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			250 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
eBewilligungen (système de gestion en ligne des autorisations)	Projet de gestion pour tous les offices des données de base et des autorisations des fournisseurs de prestations	Exploitation au sens large (dépense périodique)	100 000			100 000			100 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	50 000		250 000						
Total des dépenses uniques par an			300 000								
Total des dépenses périodiques par an			100 000			100 000			100 000		
Total global par an			400 000			100 000			100 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			600 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
newweb@be	Mise en œuvre du newweb@be (remplacement de l'ancien système internet)	Exploitation au sens large (dépense périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	150 000								
Total des dépenses uniques par an			150 000								
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			150 000								
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			150 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
HPV	Numérisation de la campagne de vaccination contre le papillomavirus (HPV)	Exploitation au sens large (dépense périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement, conseil (dépense unique)			200 000						
Total des dépenses uniques par an			200 000								
Total des dépenses périodiques par an			40 000			40 000			40 000		
Total global par an			240 000			40 000			40 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			320 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
eSPA (numérisation de l'ODH)	Numérisation de l'Office des hôpitaux (ODH)	Exploitation au sens large (dépense périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	543 000		38 000	490 000		38 000	414 000		
Total des dépenses uniques par an			581 000			528 000			414 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			581 000			528 000			414 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 523 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Protokollierung Rettungswesen (protocole service de sauvetage)	Optimisation du système de protocole (prestations de service uniquement) du service de sauvetage du canton de Berne	Exploitation au sens large (dépense périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	500 000			100 000					
Total des dépenses uniques par an			500 000			100 000					
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			500 000			100 000					
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			600 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Intégration des crèches dans BEPRO	Intégration des crèches dans BEPRO	Exploitation au sens large (dépense périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	150 000								
Total des dépenses uniques par an			150 000								
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			150 000								
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			150 000								
Remarques : au 1 ^{er} janvier 2022, la surveillance des crèches passera de la compétence de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) à celle de la DSSI. C'est à cet effet que va être lancé un projet d'intégration des crèches dans BEPRO. Il sera financé par des ressources budgétaires ayant fait l'objet d'une demande séparée.											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Autres projets de numérisation < 100 000 francs	Projets de numérisation dont les dépenses sont inférieures à 100 000 francs	Exploitation au sens large (dépense périodique)	120 000			70 000			70 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	650 000		250 000	100 000		200 000	100 000		200 000
Total des dépenses uniques par an			900 000			300 000			300 000		
Total des dépenses périodiques par an			120 000			70 000			70 000		
Total global par an			1 020 000			370 000			370 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 760 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
AssistMe	Saisie et décompte en ligne des prestations financées par sujet dans le domaine du handicap	Exploitation au sens large (dépense périodique)	70 000			70 000			70 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	15 000		150 000	15 000		200 000	15 000		200 000
Total des dépenses uniques par an			165 000			215 000			215 000		
Total des dépenses périodiques par an			70 000			70 000			70 000		
Total global par an			235 000			285 000			285 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			805 000								
Remarques :											

⁶ Application, produit / service ou projet

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
AVG	Gestion de l'obligation de formation dans les professions de la santé non universitaires	Exploitation au sens large (dépense périodique)	47 000			47 000			47 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	33 000			33 000			33 000		
Total des dépenses uniques par an			33 000			33 000			33 000		
Total des dépenses périodiques par an			47 000			47 000			47 000		
Total global par an			80 000			80 000			80 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			240 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
BEPRO	Gestion des autorisations et des processus	Exploitation au sens large (dépense périodique)	69 000			69 000			69 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	71 000			71 000			71 000		
Total des dépenses uniques par an			71 000			71 000			71 000		
Total des dépenses périodiques par an			69 000			69 000			69 000		
Total global par an			140 000			140 000			140 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			420 000								
Remarques : l'application BEPRO (autorisations et processus) est utilisée par tous les offices de la DSSI. Son exploitation et son développement requièrent chaque année des moyens financiers.											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Dabbawala	Portail cyberadministration et plateforme de processus	Exploitation au sens large (dép. périodique)	260 000			360 000			410 000		
		Développement, conseil (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			260 000			360 000			410 000		
Total global par an			260 000			360 000			410 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 030 000								
Remarques :											

SG

en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Relevé des statistiques fédérales	Système de relevé (et de validation, de traitement et d'évaluation) des données à fournir sur les établissements de santé du canton de Berne pour les statistiques fédérales	Exploitation au sens large (dépense périodique)	450 000			300 000			300 000		
		Développement, conseil (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			450 000			300 000			300 000		
Total global par an			450 000			300 000			300 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 050 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus-value
Soutien externe aux projets de numérisation	Aide apportée par des externes dans divers domaines liés à la numérisation	Exploitation au sens large (dépense périodique)									
		Développement, conseil (dépense unique)	500 000			500 000			500 000		
Total des dépenses uniques par an			500 000			500 000			500 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total global par an			500 000			500 000			500 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 500 000								
Remarques : il est fait appel à des externes dans les domaines suivants : sécurité de l'information et protection des données (SIPD), conseil en organisation, gestion du changement, soutien aux projets TIC cantonaux, architecture, développement des processus. L'aide apportée peut être soit continue soit limitée à un projet et clairement limité dans le temps.											

SG												
en CHF			2021			2022			2023			
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI		
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value	
Prestations de base DSSI	Gestion des prestations de la DSSI liées à la fourniture de services de base	Exploitation au sens large (dépense périodique)	130 000			130 000			130 000			
		Développement, conseil (dépense unique)	20 000			20 000			20 000			
Total des dépenses uniques par an			20 000			20 000			20 000			
Total des dépenses périodiques par an			130 000			130 000			130 000			
Total global par an			150 000			150 000			150 000			
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)											450 000	
Remarques :												

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
HOSP (Hospitalisation)	Gestion électronique de la garantie de participation aux frais et de la facturation	Exploitation au sens large (dépense périodique)	176 000			176 000			176 000		
		Développement, conseil (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			176 000			176 000			176 000		
Total global par an			176 000			176 000			176 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			528 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
kiBon	Gestion électronique du système des bons de garde	Exploitation au sens large (dépense périodique)	400 000			400 000			400 000		
		Développement, conseil (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			400 000			400 000			400 000		
Total global par an			400 000			400 000			400 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 200 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
KOLA	Système de décompte de la compensation des charges	Exploitation au sens large (dépense périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an			50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses périodiques par an			40 000			40 000			40 000		
Total global par an			90 000			90 000			90 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			270 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
SDEP	Plateforme pour le relevé des données hospitalières	Exploitation au sens large (dépense périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement, conseil (dépense unique)									38 000
Total des dépenses uniques par an									38 000		
Total des dépenses périodiques par an			40 000			40 000			40 000		
Total global par an			40 000			40 000			78 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			158 000								
Remarques: la coordination avec le projet eSPA (travaux de développement) est assurée.											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
SPADWH	Banque de données centrale de l'ODH (SPADWH)	Exploitation au sens large (dép. périodique)	56 000			56 000			56 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	24 000			24 000			24 000		
Total des dépenses uniques par an			24 000			24 000			24 000		
Total des dépenses périodiques par an			56 000			56 000			56 000		
Total global par an			80 000			80 000			80 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			240 000								
Remarques : la coordination avec le projet eSPA est assurée.											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
ZERO	Application web de gestion des mesures individuelles destinées au secteur Enfants, adolescents et adultes	Exploitation au sens large (dépense périodique)	66 000			66 000			66 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	14 000			14 000			14 000		
Total des dépenses uniques par an			14 000			14 000			14 000		
Total des dépenses périodiques par an			66 000			66 000			66 000		
Total global par an			80 000			80 000			80 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			240 000								
Remarques :											

SG											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Autres applications < 50 000 francs	Applications induisant des dépenses inférieures à 50 000 francs	Exploitation au sens large (dépense périodique)	141 000			141 000			141 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	132 000			132 000			132 000		
Total des dépenses uniques par an			132 000			132 000			132 000		
Total des dépenses périodiques par an			141 000			141 000			141 000		
Total global par an			273 000			273 000			273 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			819 000								
Remarques :											

Total SG Groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques (n° 9185)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	7 290 000	3 317 000	2 941 000
<i>dont CI</i>	3 288 000	1 068 000	1 068 000
Total des dépenses périodiques par an	2 355 000	2 420 000	2 420 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global par an	9 645 000	5 737 000	5 361 000
<i>dont CI</i>			5 424 000
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			20 743 000
Remarques :			

OPHC (pour la CCER)											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Applications < 50 000 francs	Projets de numérisation induisant des dépenses inférieures à 50 000 francs	Exploitation au sens large (dépense périodique)	6 000			6 000			6 000		
		Développement, conseil (dépense unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an			6 000			6 000			6 000		
Total global par an			6 000			6 000			6 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			18 000								
Remarques :											

⁷ Application, produit / service ou projet

Total OPHC pour la CCER Groupe de produits Sécurité des médicaments / assurance-qualité (n° 9125)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an			
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	6 000	6 000	6 000
<i>dont CI</i>			
Total global par an	6 000	6 000	6 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			18 000
Remarques :			

OPAH pour le CPLEAM, le CPSKK et le FSCC											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Social Web	Logiciel destiné aux écoles	Exploitation au sens large (dépense périodique)	180 000			180 000			180 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	20 000			20 000			20 000		
Total des dépenses uniques par an			20 000			20 000			20 000		
Total des dépenses périodiques par an			180 000			180 000			180 000		
Total global par an			200 000			200 000			200 000		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			600 000								
Remarques :											

⁸ Application, produit / service ou projet

OPAH pour le CPLEAM, le CPSKK et le FSCC											
en CHF			2021			2022			2023		
Compte de résultat (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Bref descriptif	Type de coûts		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value		Investiss. préservant la valeur	Investiss. générant plus- value
Applications < 50 000 francs	Applications induisant des dépenses inférieures à 50 000 francs	Exploitation au sens large (dépense périodique)	230 000			230 000			230 000		
		Développement, conseil (dépense unique)	70 600			70 600			70 600	250 000	
Total des dépenses uniques par an			70 600			70 600			320 600		
Total des dépenses périodiques par an			230 000			230 000			230 000		
Total global par an			300 600			300 600			550 600		
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 151 800								
Remarques :											

Total OPAH pour le CPLEAM, le CPSKK et le FSCC			
Groupe de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (n° 9175)			
en CHF	2021	2022	2023
Total des dépenses uniques par an	90 600	90 600	340 600
<i>dont CI</i>	0	0	250 000
Total des dépenses périodiques par an	410 000	410 000	410 000
<i>dont CI</i>	0	0	0
Total global par an	500 600	500 600	750 600
<i>dont CI</i>			250 000
Montant du crédit sans réserve (8% des dépenses uniques)			1 751 800
Remarques:			

Total pour les applications spécialisées de la DSSI			
en CHF (TVA comprise)	2021	2022	2023
Dépenses uniques	7 380 600	3 407 600	3 281 600
<i>dont CI</i>	<i>3 288 000</i>	<i>1 068 000</i>	<i>1 318 000</i>
Dépenses périodiques	2 771 000	2 836 000	2 836 000
<i>dont CI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total annuel	10 151 600	6 243 600	6 117 600
Montant du crédit sans réserve	22 512 800		
<i>dont CI</i>	<i>5 674 000</i>		
<i>Réserve de 8% sur dépenses uniques</i>	<i>1 125 200</i>		
Montant du crédit avec réserve	23 638 000		